

Réf.	2020	2390
------	------	------

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
20.05.2020	25.05.2020	19	18	19

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à 11h00, les membres du Conseil Municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars, se sont réunis à huis-clos, salle Georges Blanc de la Mairie de Fontenay-lès-Briis, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, Léopold LE COMPAGNON, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122- 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mmes, DUPONT, DUVAL, MAINGONNAT, NORDBERG, JALABERT, DELANGUE, MARCADÉ, ARTUS, JOAO
MM. DEGIVRY, JACQUET, CIPRES, LAVAUD, GOBLET, SCHMIDT, FRAPIER, BRUNEL, RABY

Absents ayant donné procuration à : Mme HENNOCQ ayant donné procuration à M. LAVAUD

Mme Marjorie DELANGUE est désignée en qualité de secrétaire par la Présidente de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

OBJET : VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE POUR INSTAURER UN HUIS CLOS

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, Madame Anne-Rose NORDBERG, présidente de séance propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos en raison de l'objet soumis à l'ordre du jour du présent conseil, concernant l'examen des délibérations suivantes à l'ordre du jour :

1. OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL PAR LA DOYENNE D'AGE
2. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE (art. L2121-15)
3. ELECTION DU MAIRE (art. L2121-21)
4. DETERMINATION DU NOMBRE D'AJOINTS
5. ELECTION DES AJOINTS (art. L 2122-2)
6. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL PAR LE DOYEN
7. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Les élus, Mesdames DUPONT, DUVAL et Messieurs CIPRES, DEGIVRY, JACQUET, LAVAUD, ont souhaité que la séance se tienne à huis-clos.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'il se réunit à huis clos.

Fait à Fontenay-lès-Briis, le 23 mai 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil municipal ;

Le Maire,

Thierry DEGIVRY

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200523-2390-20-DE
Date de télétransmission : 25/05/2020
Date de réception préfecture : 25/05/2020

Accusé de réception en préfecture
091-219102431-20200523-2390-20-DE
Date de télétransmission : 25/05/2020
Date de réception préfecture : 25/05/2020